

cède font conclure, il n'y a donc eu *dans tout le 5^e arrondissement que deux communes dans lesquelles les articles 6, 7 et 8 de la dite loi eussent été appliqués.*

L'activité *des commissions locales* a été tout autre dans les autres arrondissements d'inspection. Il y a des localités et des communes où ce n'est que grâce à la sollicitude constante des commissions locales que l'assiduité scolaire ne laisse pas ou guère à désirer. On ne peut certes toujours et partout arriver aux mêmes résultats favorables.

Dans 59 communes de ces arrondissements les absences *non justifiées* furent en si petit nombre que la *moyenne* par élève est restée *au-dessous d'une demi-journée*. Ce sont les communes suivantes :

- 1^{er} arr., 8 : Bertrange (0,3), Hamm (0,4), Hollerich (0,6), Niederanven (0,5), Sandweiler (0,5), Schuttrange (0), Steinsel (0,7), Walferdange (0,4);
- 2^e » 12 : Beaufort (0), Berdorf (0,3), Biver (0,2), Echternach (0,2), Lenningen (0), Manternach (0,8), Mertert (0,1), Mompach (0,4), Reisdorf (0,1), Rodembourg (0,2), Rosport (0,1), Stadtbredimus (0,4);
- 3^e » 11 : Bettembourg (0,2), Bous (0), Burmerange (0,5), Esch (0,6), Mondorf (0,2), Reckange (0,9), Roeser (0), Sanem (0,2), Schifflange (0,8), Wald-bredimus (0), Wellenstein (0,2);
- 4^e » 13 : Arsdorf (0,4), Bastendorf (0,5), Bettborn (0,5), Bettendorf (0,3), Ermsdorf (0), Erpeldange (0,3), Feulen (0), Fohren (0,2), Hoscheid (0,6), Medernach (0,3), Mertzig (0,4), Schieren (0,1), Vichten (0,1);
- 6^e » 15 : Bascharage (0,5), Beckerich (0,5), Berg (0,3), Bœvange (0,4), Clemency (0,2), Garnich (0,5), Heffingen (0,6), Kehlen (0,4), Kœrich (0,1), Kopstal (0,6), Larochette (0,8), Lintgen (0,5), Mersch (0,6), Septfontaines (0,5), Useldange (0,3).

